

SUJET

1^{ÈRE} PARTIE – DROIT APPLIQUÉ A L'ASSURANCE

Monsieur Rembure fait ses courses au supermarché à Paris. En sortant de la grande surface, il est « bousculé » par suite du dysfonctionnement des portes automatiques coulissantes d'entrée et de sortie. Il chute et se casse le poignet.

En arrivant à l'hôpital dans la salle d'attente, il rencontre Monsieur Pollet qui a été également victime d'une chute. Alors qu'il séjournait dans un hôtel à Versailles, il s'est blessé en glissant dans l'escalier de l'hôtel.

En attendant le médecin de garde, ils discutent sur leurs possibilités respectives d'indemnisation.

- 1) Sur quel fondement juridique Monsieur Rembure pourra-t-il obtenir réparation (nature de la responsabilité, conditions de mise en jeu, et moyens d'exonération) ?

- 2) Sur quel fondement juridique Monsieur Pollet pourra-t-il obtenir réparation (nature de la responsabilité, conditions de mise en jeu, et moyens d'exonération) ?

- 3) Devant quelles juridictions intenteront-ils une action si nécessaire ?

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
2h00

Session
2006

Épreuve : **E4 – Droit Appliqué et droit des assurances**

N° sujet : **06-1698**

Coefficient:
4

Folio
1 / 2

2^{Ème} PARTIE – DROIT DES ASSURANCES

- 1) Monsieur BERNARD sollicite le 17/12/2005 auprès de la compagnie TOUTASSUR, un contrat d'assurance habitation.
L'assureur lui délivre une note de couverture d'une durée limitée à un mois.
Un incendie survient le 24/01/2006.
L'assuré demande la prise en charge du sinistre.

Le sinistre sera-t-il pris en charge par l'assureur ?

- 2) Monsieur ALBERT décide d'utiliser son véhicule à des fins professionnelles.
Il est assuré auprès de VARASSUR par un contrat pour un usage privé, mais ne signale pas ce changement.
Un accident de la circulation survient.

Quelle obligation n'a pas été respectée par l'assuré ?

Quelles sanctions l'assureur peut-il lui opposer ?

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
2h00

Session
2006

Épreuve : **E4 – Droit Appliqué et droit des assurances**

N° sujet : **06-1698**

Coefficient:
4

Folio
2 / 2